

PROJET DE LOI

adopté

le 7 avril 2009

N° 71
S É N A T

SESSION ORDINAIRE DE 2008-2009

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

*autorisant la ratification du traité de Singapour sur le
droit des marques.*

*Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de
loi dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Sénat : 159, 279 et 280 (2008-2009).

Article unique

Est autorisée la ratification du traité de Singapour sur le droit des marques (ensemble le règlement d'exécution et la résolution), adopté à Singapour le 27 mars 2006, et dont le texte est annexé à la présente loi¹.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 7 avril 2009.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER

¹ *Nota* : voir le document annexé au n° 159 (2008-2009), Sénat.